

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties  
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

**Comité II**

Création du comité des communautés rurales de la Conférence des Parties

PROJET DE DÉCISION SUR LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS RURALES  
AUX PROCESSUS DE LA CITES

*Le présent document a été préparé par le groupe de travail sur cette question établi à la quatrième session du Comité II. Il est basé sur des questions découlant de l'examen du document CoP17 Doc. 13 à la quatrième session du Comité II (voir le document CoP17 Com. II Rec. 4).*

**À l'adresse du Comité permanent**

- 17.AA Le Comité permanent établit un groupe de travail intersession qui examine comment les communautés rurales peuvent participer efficacement aux processus de la CITES, et qui présente ses conclusions et recommandations au Comité permanent, pour examen lors de sa 70<sup>e</sup> session.
- 17.BB En établissant le groupe de travail intersession composé des Parties et des représentants des communautés rurales, le Président du Comité permanent s'efforce de parvenir à un équilibre régional des Parties, avec un nombre de membres des communautés rurales ne dépassant pas le nombre de délégués des Parties.
- 17.CC Le Comité permanent formule des recommandations sur la participation des communautés rurales aux processus de la CITES à la 18<sup>e</sup> Conférence des Parties.